

L'an deux mille seize, le sept Mars à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	DENISOT Stéphanie	RACLE Olivier
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
BELOT François	GIACOMINI Sébastien	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	MOULIN Cyril	
CUSINATO Françoise	POUZOL Michel	
Etaient absentes excusées		
NALLET Sylvie	a donné procuration à	BARTHELET Catherine
THEVENOT Marie-Christine	a donné procuration à	VARCHON Daniel

Monsieur François BELOT a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 35

Délibérations

01 – ASSURANCE

Suite au vol commis dans les locaux de la mairie début janvier,

Suite à la visite d'un expert,

L'assurance GROUPAMA a adressé à la commune deux chèques d'indemnisation, un de 948 € 66 et un de 67 € 85.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces indemnisations qui seront encaissées sur le budget communal.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

02 – HABITAT – Projet habitat public et intergénérationnel

Suite à la réunion de présentation aux élus début Février et après exposé par Madame le Maire du projet présenté par Grand Besançon Habitat (GBH), le Conseil Municipal de Pelousey valide :

- l'étude de faisabilité réalisée par GBH en retenant l'esquisse n° 2 et sollicite GBH pour la poursuite des études afin de réaliser 18 logements intermédiaires et une résidence intergénérationnelle d'environ 8 logements, sur la parcelle communale dite «Sous le village»,
- le principe d'une cession gratuite du foncier de la part de la commune pour permettre la réalisation du programme, sous réserve de la validation du projet par le conseil municipal,
- le principe que la commune ne participera pas financièrement à la viabilité ou autres travaux de voirie liés à ce projet.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

03- Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention d'un an reconductible deux fois pour un an, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Décide de solliciter, à compter de 2016, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'assainissement collectif,
- Décide d'inscrire, au budget 2016, une enveloppe de 449 € 70 au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,
- Autorise Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

04 – Convention de stage avec l'école et la mairie

Madame Le Maire propose d'accueillir à l'école et à la mairie une stagiaire préparant un BAC PRO SAPAT au lycée d'enseignement agricole privé Saint-Joseph des FONTENELLES.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de la stagiaire Julie SIRE, d'un stage du 13 juin au 9 juillet 2016, avec un temps partagé avec l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en place de ce stage.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

05 – Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue pour l'année 2016 les subventions suivantes aux associations locales :

Associations		Montant
Harmonie	Pouilley les vignes	305.00 €
ALE	Pelousey	2 500.00 €
APE	Pelousey	1 600.00 €
Anciens Combattants	Audeux	55.00 €
Club des Vignottes	Pelousey	610.00 €
Prévention Routière	Besançon	50.00 €
Souvenir Français	Mazerolles	50.00 €
Etoile - section foot	Pouilley les vignes	1 000.00 €
Etoile - section hand	Pouilley les vignes	400.00 €
Les Restos du Cœur	Besançon	100.00 €
Comité de jumelage	Pelousey	1 000.00 €
Secours populaire	Besançon	100.00 €
ACCA	Pelousey	110.00 €
Banque alimentaire		100.00 €
Course cycliste le Valentin (course le 29/03/16)		300.00 €
TOTAL VERSE		8 280.00 €

Madame Le Maire rappelle que pour percevoir les subventions énoncées ci-dessus, les associations doivent en faire la demande écrite en mairie en fournissant le procès-verbal de leur dernière assemblée générale et leur bilan financier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

06 – Indemnité de fonctions des élus

A compter du 1^{er} Janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la Loi n° 2015-366 du 31 Mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les Maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Maire peut demander à bénéficier d'indemnités de fonction inférieures au barème, dans ce cas le Conseil Municipal délibère à nouveau sur les indemnités des élus municipaux afin de :

- Fixer une indemnité de fonction inférieure au barème pour le Maire,
- Déterminer le régime indemnitaire des adjoints au Maire et des autres élus municipaux.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux validés par délibération du 7 Avril 2014, à savoir, le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- du Maire 38 % de l'indice 1015
- des trois adjoints au Maire 12 % de l'indice 1015
- du conseiller municipal titulaire de délégation 7 % de l'indice 1015

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

07- Vote du compte de gestion 2015 – COMMUNE

Préambule :

Daniel Varchon rappelle que les finances communales sont réparties en un budget principal dit Communal et trois budgets annexes : Assainissement, Locaux Commerciaux et CCAS. Pour chaque budget doit être établi en début d'année un compte de gestion et un compte administratif. Ce sont ces comptes que le Conseil Municipal est appelé à voter pour les valider lors de ce conseil.

Les « Comptes de Gestion » sont établis par le percepteur qui a en charge notre commune, ils présentent l'état de nos finances au 31 décembre de l'année écoulée, les dépenses et les recettes sont réparties en fonctionnement et en investissement.

Les « Comptes Administratifs » sont ceux établis par le service financier communal sous la responsabilité du maire, c'est pourquoi celui-ci ne doit pas assister au vote. Bien que très proches des comptes de gestion les comptes administratifs sont un peu plus détaillés puisque on y trouve en plus les « Restes à Réaliser » en investissement et l'affectation des résultats de l'année écoulée à l'année suivante.

Une présentation détaillée des quatre budgets primitifs sera faite un peu plus tard.

On peut constater dès maintenant que les finances communales sont saines puisque tous les comptes sont excédentaires et qu'ils sont concordants entre compte de gestion et administratif.

Le Conseil Municipal approuve donc le Compte de gestion 2015 – COMMUNE présenté par le percepteur, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture
Exploitation	854 059.77 €	77 774.79 €	225 075.16 €	2 666.55 €	1 004 026.69 €
Investissement	345.21 €	- €	- 61 446.60 €	3 115.73 €	- 57 985.66 €
TOTAL	854 404.98 €	77 774.79 €	163 628.56 €	5 782.28 €	946 041.03 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

08 – Vote du compte de gestion 2015 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2015 – ASSAINISSEMENT présenté par le percepteur, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	327 224.94 €	- €	3 425.28 €	330 650.22 €
Investissement	39 020.61 €	- €	- 127 809.55 €	- 88 788.94 €
TOTAL	366 245.55 €	- €	- 124 384.27 €	241 861.28 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

09 – Vote du compte de gestion 2015 – LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2015 – LOCAUX COMMERCIAUX présenté par le percepteur, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	52 135.51 €	50 488.76 €	- 13.77 €	1 632.98 €
Investissement	- 50 488.76 €	- €	57 702.53 €	7 213.77 €
TOTAL	1 646.75 €	50 488.76 €	57 688.76 €	8 846.75 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

10 – Vote du compte de gestion 2015 – CCAS

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2015 – CCAS présenté par le percepteur, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	3 240.42 €	- €	- 542.68 €	2 697.74 €
Investissement	- €	- €	- €	- €
TOTAL	3 240.42 €	- €	- 542.68 €	2 697.74 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

11 - Vote du compte administratif 2015 - COMMUNE

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 – COMMUNE, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture
Exploitation	854 059.77 €	77 774.79 €	225 075.16 €	2 666.55 €	1 004 026.69 €
Investissement	345.21 €	- €	- 61 446.60 €	3 115.73 €	- 57 985.66 €
TOTAL	854 404.98 €	77 774.79 €	163 628.56 €	5 782.28 €	946 041.03 €

Restes

à réalisés :

- Dépenses 403 878 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2015 au budget 2016 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 542 163 € 03 (946 041 € 03 – 403 878 € 00)
- Investissement dépenses D 001 57 985 € 66

➤ Investissement recettes R 1068 461 863 € 66 (57 985 € 66 + 403 878 € 00)

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

12 - Vote du compte administratif 2015 - ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 – ASSAINISSEMENT, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	327 224.94 €	- €	3 425.28 €	330 650.22 €
Investissement	39 020.61 €	- €	127 809.55 €	88 788.94 €
TOTAL	366 245.55 €	- €	124 384.27 €	241 861.28 €

Restes

à réalisés :

➤ Dépenses 14 506 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2015 au budget 2016 comme suit :

➤ Fonctionnement recettes R 002 227 355 € 28 (241 861 € 28 – 14 506 € 00)
 ➤ Investissement dépenses D 001 88 788 € 94
 ➤ Investissement recettes R 1068 103 294 € 94 (88 788 € 94 + 14 506 € 00)

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

13 - Vote du compte administratif 2015 – LOCAUX COMMERCIAUX

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 – LOCAUX COMMERCIAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	52 135.51 €	50 488.76 €	13.77 €	1 632.98 €
Investissement	- 50 488.76 €	- €	57 702.53 €	7 213.77 €
TOTAL	1 646.75 €	50 488.76 €	57 688.76 €	8 846.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2015 au budget 2016 comme suit :

➤ Fonctionnement recettes R 002 1 632 € 98
 ➤ Investissement recettes R 001 7 213 € 77

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

14 - Vote du compte administratif 2015 – CCAS

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 – CCAS, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Exploitation	3 240.42 €	- €	542.68 €	2 697.74 €
Investissement	- €	- €	- €	- €
TOTAL	3 240.42 €	- €	542.68 €	2 697.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2015 au budget 2016 comme suit :

➤ Fonctionnement recettes R 002 2 697 € 74

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	0	0

Présentation des budgets primitifs

Avant de laisser la parole à Daniel Varchon pour la présentation en détails des différents budgets, Madame le maire rappelle le contexte national qu'on ne doit pas ignorer. Un effort conséquent et sans précédent est demandé aux communes pour participer à la baisse du déficit public alors que les collectivités locales (tout confondu) ne sont responsables que de 9% du déficit. Les conséquences de la baisse progressive de la Dotation Globale Forfaitaire sont importantes : de 176 075€ en 2009 à 135 000€ prévu en 2016 alors que les dépenses de fonctionnement des communes sont difficiles à maîtriser : coût de l'énergie qui augmente, dépenses liées à la mise aux normes des bâtiments publics et à leurs contrôles qui s'intensifient. En parallèle, de nouvelles dépenses apparaissent comme l'instruction des documents d'urbanisme, les activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires...

L'effet est donc préoccupant puisque les recettes s'amenuisent alors que les dépenses de fonctionnement augmentent, c'est le fameux effet ciseaux... Les conséquences à court terme auront très clairement une répercussion sur la baisse des investissements.

En effet, l'équipe ne souhaite pas, par prudence, recourir à l'emprunt vis à vis de son endettement maîtrisé actuel.

L'équipe n'a pas souhaité aussi recourir à une hausse des taux d'imposition parce qu'elle sait que d'autres collectivités n'ont pas d'autres choix que d'utiliser ce levier. Les taux de Pelousey sont d'ailleurs dans la moyenne. Ce point sera étudié lors du prochain conseil, lorsque nous aurons une évaluation des bases.

Pour cette année, le budget de fonctionnement ne présente pas de particularités significatives, à noter l'effet de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui sera toutefois atténué grâce à la perception d'une subvention exceptionnelle de la CAF et à la perception renouvelée du fond d'amorçage puisque la commune s'est dotée d'un Projet Éducatif De Territoire. Une ligne nouvelle est ouverte pour l'Autorisation des Droits des Sols (ADS) avec un crédit de 10 000 €. Madame Le maire rappelle qu'une partie des actes est instruite par le Comité Consultatif d'Urbanisme, ce qui allège la note et que ce comité effectue également le suivi et le contrôle des ouvertures et fermetures de permis de construire ou déclaration de travaux.

Pour le budget investissement, il est composé des grands travaux engagés en 2015 et qui vont être clos sur cet exercice : parking rue du Champ Jacquot, parking du cimetière, chemin piéton du Chêne Bénit, assainissement de Barband... Les travaux de la mairie devraient se terminer en fin d'année, ils seront donc majoritairement payer sur cet exercice.

Tous les investissements seront détaillés dans le prochain Trait d'Union, en toute transparence.

L'équipe s'efforcera comme d'habitude à rechercher pour chaque dossier des subventions et comme le prévoit le code des marchés publics à organiser des consultations qui sont étudiées en Comité Consultatif des Finances.

À noter, une nouvelle disposition par rapport au Fonds de Compensation de la TVA qui sera élargi à partir de cet exercice 2016 aux dépenses liées à l'entretien des routes et des bâtiments publics.

Daniel Varchon présente donc le budget principal en détail, tel qui a été étudié en Comité Consultatif des Finances.

Les budgets annexes sont également présentés par Daniel Varchon en détail. Madame le Maire explique que pour les locaux commerciaux, le budget est composé principalement de l'amortissement des travaux et de la perception des loyers qui se passent sans difficulté.

Le budget CCAS n'est pas concerné par l'investissement. Madame le Maire informe en tant que présidente du CCAS qu'au final l'enveloppe pour les aides accordées évolue peu. Toutes les familles qui le souhaitent sont reçues et accompagnées autant que possible en collaboration avec l'assistante sociale de secteur.

Le budget assainissement est détaillé par Stéphanie Denisot qui informe des travaux à poursuivre : évacuation des boues du dernier bassin de la station d'épuration, entretien de la lagune... Des actions sont également prévues comme chaque année en direction des contrôles inopinés des rejets industriels, des contrôles de branchement des maisons neuves, du remplacement de matériel si nécessaire (pompe par exemple)...

Ces présentations n'appellent pas d'observation particulière de la part des conseillers. Daniel Varchon informe que le vote des budgets aura lieu le 21 mars et que les prévisions seront présentées d'ici là pour approbation et conseil au percepteur.

15 - Questions diverses - Informations diverses et dates à retenir

Madame le maire informe :

- Le Grand Besançon propose la création d'un groupement de commandes permanent entre les communes du Grand Besançon, le Grand Besançon, le CCAS de la ville, Le SMCOT et le Sybert afin d'alléger la gestion administrative. La commune après adhésion pourra adhérer à un ou plusieurs groupements sans aucune obligation.

Pour mémoire, la commune adhère au groupement de fournitures administratives et sel de déneigement (pas de commande en 2015 pour le sel !).

La délibération pour autoriser Madame le Maire à signer la convention exacte (en fonction du nombre d'adhérents...) sera prise prochainement.

- Le Grand Besançon propose la création d'un nouveau groupement de commandes concernant l'enlèvement des véhicules gênants. L'engagement financier est nul dans la mesure où l'on paiera uniquement si on sollicite un enlèvement et que le propriétaire devra payer à la commune une taxe correspondant à cette dépense.

Le conseil municipal donne donc un accord de principe pour participer au groupement permanent de commandes du Grand Besançon et à son intérêt pour adhérer à celui concernant les enlèvements de voiture.

- Le Grand Besançon effectue un diagnostic sur le réseau GINKO afin de préparer la nouvelle Délégation de Service Publique qui interviendra en 2017. Le questionnaire a été rempli en tenant compte des remarques qui lui ont été faites.

Comme évolution possible à explorer, le maire a évoqué la liaison entre la commune et le parking relais des Hauts de Chazal, une tarification spécifique collégien et plus largement des actions pour permettre des liaisons douces entre les communes périphériques.

- ERDF nous informe qu'un diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de la commune aura lieu en mars. Attention, vol à très basse altitude, ne pas s'inquiéter...
- Monsieur le Préfet informe qu'il souhaite que les communes favorisent l'apprentissage et le chant de la Marseillaise lors des rassemblements tels que les commémorations au Monument aux Morts.
- L'Institut Supérieur des métiers nous a envoyé le rapport d'activité 2015 qui souligne la présence à Pelousey d'une des rares entreprises à être dotée du label « Entreprise du patrimoine Vivant ».

- Madame de Vezin est promue et donc quitte le commandement de la brigade de gendarmerie d'École-Valentin. Monsieur Kessler assurera l'intérim jusqu'en juin.

- Stéphanie Denisot et Madame le Maire ont reçu les services du Grand Besançon pour commencer à étudier les conditions du transfert de la compétence eau et assainissement (voulu par la loi NOTRe). Il pourrait être avancé à 2018 pour éviter les tractations et retards au moment des élections et mises en place des nouvelles équipes. La volonté de l'agglomération est d'assurer un transfert dans de bonnes conditions pour que le service perdure sans incident et que les transferts de charges se passent au mieux. Une harmonisation est envisagée sur une échelle temps pas encore définie, l'heure est au diagnostic, très variable d'une commune à l'autre que ce soit sur le niveau des équipements ou des taxes.

- Stéphanie Denisot et Catherine Barthelet ont également reçu des membres de l'entreprise CEGELEC pour faire le point sur 2015. Les interventions en préventif font que nous demandons moins d'interventions ponctuelles. Tous les travaux demandés ont été réalisés : changements d'ampoules obsolètes et mises en conformité des armoires électriques. En 2016, le Système d'Informations Géolocalisées (SIG) sera mis en place.

- L'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) a été étudié en préfecture et Madame le maire convoquée en préfecture. Le dossier a reçu un avis favorable et les dérogations sont acceptées moyennant la mise en place de moyens de substitution.

Les travaux liés à cet engagement vont commencer cette année : nez de marche par exemple sur tous les escaliers...

- Stéphanie Denisot et Catherine Barthelet ont réalisé les entretiens individuels de chaque

agent selon les nouveaux critères, sans notation mais avec des objectifs annuels et des évaluations.

- Le compromis de vente a été signé en février avec la Manufacture Jean Rousseau suite de la délibération prise en janvier. Madame le Maire rassemble les pièces administratives et l'acquéreur va déposer son permis de construire, ce qui devrait permettre une signature définitive pour juillet.
- Le transfert de voirie et des équipements publics du lotissement Clos de la Fontaine a également été signé en février chez le notaire, ainsi que la convention de passage pour accès à la parcelle détenant la réserve d'eau.
- Un rendez-vous de suivi avec les Francas a permis de faire le point sur les effectifs, les actions, le budget et les perspectives. Une réunion dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial) aura bientôt lieu, à cette occasion, seront actées les activités qui seront proposées en septembre 2016. Comme évoqué lors de la présentation du budget, les Francas ont obtenu une subvention liée à l'accueil d'enfants nécessitant un suivi particulier ou la présence d'une EVS (Employée Vie Scolaire).
- Madame Le Maire a demandé l'assistance de l'Agence Foncière et de son service juridique pour faire évoluer l'acquisition de la parcelle proche de la salle Saint-Martin, indispensable pour la réalisation d'une rampe PMR aux normes ainsi que d'une place de parking PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Suivi des travaux par Daniel Varchon et Madame le Maire :

- Le chantier du parking cimetière et du parking Champ Jacquot a été réceptionné avec quelques réserves qui seront levées dès que la météo le permettra.
- Le chantier de la rue du Chêne Bénit est bloqué régulièrement par les intempéries, la fin des travaux est proche. Comme évoqué dans le budget primitif, un budget exceptionnel prévoira cette année une reprise de deux tronçons de cette route fortement dégradée.

La station de relevage est opérationnelle. La réception de l'ouvrage a été faite avec l'entreprise Gaz & eaux qui assurera son suivi et sa maintenance. Les riverains ont reçu un courrier les informant du mode opératoire pour se raccorder.

- Le chantier de la mairie subit aussi les intempéries. Il faut attendre plusieurs journées de temps sec pour pouvoir effectuer les essais de plaque.
- Daniel Varchon et Catherine ont reçu le Sybert concernant le problème du déplacement des camions de collecte en marche arrière, cela est désormais strictement interdit. Rappelons qu'un ripeur y a perdu la vie... Présentation prévue le 21 mars.
- François Belot informe que le service technique du département nous prévient du commencement des travaux sur la Route Départementale 5, pour le contournement de Miserey-Salines. Une déviation du 4 mars 2016 au 8 Août 2016 inclus passera par les départementales qui traversent Pelousey.
- François Belot explique le travail réalisé par le Comité Consultatif de l'Urbanisme. Outre la pré-instruction des dossiers et le suivi sur le terrain des permis de construire et déclaration de travaux, l'équipe a trié tous les plans qui étaient stockés depuis de longues dates avec la découverte d'une carte du 19^{ème} siècle du village. Une séance a été consacrée également aux travaux à organiser cette année dans le cadre des Agendas D'Accessibilité Programmée.
- Benoît Ricloux présente le rapport d'activités 2015 de la bibliothèque : deux nouvelles responsables très motivées, un logiciel plus adapté, des inscriptions en hausse, de nombreux achats de nouveautés, un partenariat avec les écoles qui se pérennisent...

Un grand merci à tous les bénévoles !

- Daniel Varchon informe qu'il est en relation avec le collège de Pouilley-les-Vignes et l'école primaire de Pelousey pour le projet verger communal. À suivre...
- Stéphanie Denisot et Catherine Barthelet remercient Françoise Fumey et Françoise Cusinato qui ont effectué un contrôle et un relevage des informations du cimetière dans le cadre de la procédure avec la société Elabor. Une rencontre avec l'entreprise a permis de remettre tous nos relevés et informations. Un point sera fait à l'issue de cette saisie sur les monuments sans concession etc.
- Stéphanie Denisot informe que les travaux de sécurisation du bois de Frachères sont terminés

ainsi que l'abattage des sapins dans la rue du Séminaire.

Retour sur les événements organisés par la commune ou autre :

- Bons retours pour les présentations des vœux, la participation des jeunes a comme toujours été appréciée.
- Benoît Ricloux précise que le Comité Consultatif des Festivités s'est réuni en février et a décidé des animations qu'il proposera cette année. Il présente également l'ensemble des manifestations qui seront proposées par toutes les associations, un agenda bien rempli avec des manifestations nouvelles comme la course loisirs de Foot Loisirs Pelousey ! Prochain rendez-vous : la course du Valentin et Pelousey propre avec le Comité Consultatif des Jeunes Citoyens. À noter qu'une nouvelle troupe de théâtre présentera aussi une pièce en octobre.
- Film sur les vieux métiers de la forêt et l'évolution de l'agriculture : une participation honorable et un après-midi très sympathique pour tous
- Lundi 14 mars, une réunion ouverte à tous les intéressés se tiendra à la salle St Martin concernant le projet généalogie et recherches historiques sur le village. Les bénévoles ont déjà récupéré tous les actes d'état de civil de plus de 70 ans pour les saisir informatiquement.

AGENDA :

Agenda des élus :

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 20 h 00 – Municipalité
- Mardi 15 mars– 18 h 30 – Ateliers de la mobilité – Mairie Serre Les Sapins
- Samedi 19 mars – 9H00 Atelier PLUI – Roche lez Beaupré pour les urbanistes

Événements futurs :

- Samedi 12 Mars 2016 – Carnaval de l'APE
- Lundi 14 mars 2016 – 18 H 00 – Réunion généalogie à la Salle Saint-Martin
- Samedi 26 Mars 2016 – Course cycliste – le Valentin
- Samedi 30 Avril 2016 – Pelousey Propre, RDV à 8H30/9H à la maison de la Noue

Prochains conseils municipaux :

- Lundi 21 Mars 2016
- Lundi 11 Avril
- Lundi 02 mai 2016

Fin de la séance à 23 h 50